

Protocole sanitaire d'accueil des participants

Dans le contexte sanitaire actuel et conformément aux dispositions établies par le Ministère du travail et le Ministère de la santé, Espace Sentein a adapté ses modalités d'organisation pour accueillir les participants dans les meilleures conditions tout en assurant leur sécurité et celle de son équipe.

Mesures de prévention :



- La capacité d'accueil des salles de formation a été revue de manière à respecter une distance minimale d'un mètre entre les participants soit 4 m² sans contact autour de chaque participant.



- Les salles de formation, les zones de circulation et les sanitaires sont nettoyés et désinfectés régulièrement.



- Les surfaces communes et points de contact (rampes d'escaliers, bouton ascenseur, distributeur de café, poignées de porte, interrupteurs...) sont également nettoyés et désinfectés régulièrement.

- Le port du masque est obligatoire pour tous au sein d'Espace Sentein ou dans tous les espaces accueillant ses activités. Il doit être porté pendant toute la durée de l'action de formation en salle, dans les espaces communs (y compris les parcs de stationnement) et toutes les zones de circulation. Les participants s'engagent à disposer et utiliser au moins deux masques par jour de présence.

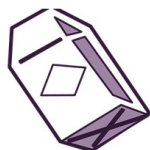
- Le lavage des mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique doit être régulier et fréquent. Le savon liquide et l'eau sont accessibles dans les sanitaires, le gel hydroalcoolique est mis à disposition selon les indications affichées sur les différents sites. Des lingettes sont disponibles dans les salles de formation pour le nettoyage des surfaces et du matériel partagé. Dans ce cas, il doit être nettoyé avant et après manipulation, et les mains doivent être lavées avant et après.



- Les salles de formation doivent être aérées au minimum toutes les 3 heures pendant 15 minutes et si possible à chaque pause. L'aération doit être organisée en fonction des équipements techniques disponibles sur les différents sites.

- Les documents pédagogiques éventuellement remis pendant la formation auront été placés dans les salles de formation au minimum la veille de leur utilisation.

- Le matériel personnel doit être apporté par les participants (stylos, bloc-note, etc) et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé.



- Les feuilles d'émargement ne circulent pas mais seront posées sur une table et doivent être signées par demi-journée, dès l'arrivée dans la salle de formation, avec un stylo personnel.

- Les lieux d'accueil, les espaces de pause, les lieux de distribution de boisson couloirs respectent un plan de circulation, et au cas par cas, nécessitent l'application de consignes particulières qui permettent de maintenir les distances de sécurité.



- Les consignes sanitaires sont affichées à l'accueil, dans les salles de formation et par extraits dans tous lieux utiles. Elles rappellent les gestes barrières à adopter pour préserver la santé de chacun d'entre nous.

- Le règlement intérieur a été mis à jour et envoyé à chacun avant son inscription définitive en formation.

La référente COVID-19 : Florence MARCHETTI - 04 67 63 11 11

Adresse postale : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - B.P. 24414 - 34099 MONTPELLIER cedex 5
Tél. : 04 67 63 11 11 - Fax : 04 67 63 00 16 - Email : contact@espace-sentein.fr - www.espace-sentein.fr

Siège Social : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - 400, rue Louis Pasteur - 34790 GRABELS
SARL au capital de 80 000 € - RCS Montpellier 331 964 411 - N° siret 331 964 411 00036 - APE 8559A

